

MAIRIE de PUJAUDRAN

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 03 octobre 2011

Compte rendu de la séance :

Présents : Mesdames PETIT BILDÉ MARINO

Messieurs HEINIGER MATHARAN GODIER ESPALIVET

Excusés : Madame ABADIE donne procuration à Madame MARINO

Monsieur GUTIERREZ donne procuration à Monsieur MATHARAN

Monsieur PASCAL donne procuration à Monsieur HEINIGER

Absents : Madame CHABAL - Monsieur VITAL

Secrétaire de séance : Monsieur GODIER

APPROBATION du Compte rendu du 05/09/2011

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS –

Désignation de 2 délégués et 2 suppléants

Reporté à une date ultérieure afin de contacter différentes personnes (entrepreneur, propriétaire ...) afin de répondre aux critères de représentativité.

DM URBANISME

Reste à payer PLU : Commissaire enquêteur = 5383.98

Atelier urbain : approbation PLU = 2212.80.

Manque sur le compte 2984.42 €

Monsieur le Maire propose de transférer 3000.00€ afin d'approvisionner le compte du PLU. Du compte 020 (dépenses imprévues) vers 202-20 (urbanisme).

Le Conseil Municipal approuve cette Décision Modificative.

PRÊT

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a débloqué auprès du Crédit Agricole, la somme de 5000.00 € du prêt contracté en avril dernier, afin de conserver le taux de 4.18%.

PRÊT SIVU COURBET

Mise en place d'un emprunt pour financer les travaux de restauration du Courbet, de Saint Blaise, de Lartus et du Cardayré.

Le montant total de l'emprunt sera de 90 000.00€ dont 40 000.00€ affectés à la commune de Pujaudran. Ce prêt sera contracté par le Syndicat du SIVU du Courbet.

La banque ayant fait la meilleure offre est le Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal accepte un remboursement de prêt sur 7 ans avec une annuité constante de 6330.00 €

Le remboursement sera effectif dès le déblocage du prêt. La participation aux frais de fonctionnement sera de 491.00 € par an, et sera réactualisé en fonction de la population.

QUESTIONS DIVERSES

TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire indique :

- que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la Taxe Locale d'Equipement (TLE) et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1er Mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1er janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voiries et réseaux (PVR), la participation pour raccordement au l'égout (PRE);

Il sera nécessaire :

- De fixer le taux (entre 1et 5%) de cette taxe.
- D'instaurer des exonérations

Le Conseil Municipal, DECIDE :

- De délibérer sur ces points lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

JEUX D'ENFANTS

Afin de compléter le jardin d'enfants, trois nouveaux jeux seront installés pour les enfants de 1 à 12 ans.

Le montant du devis retenu est de 2966.00€ HT Pose comprise.

Affiché le : 11/10/2011

conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

à la porte de la mairie,

**A PUJAUDRAN,
Le 11/10/2011**